



# Directives – HOTTUB

Ces directives ont été établies afin de garantir la sécurité, la tranquillité, l'ordre et l'hygiène dans le hottub

## Accès

- Les enfants de moins de 6 ans doivent toujours être accompagnés d'un adulte (18+) qui assure une surveillance constante. Les parents ou accompagnateurs responsables sont tenus de surveiller les enfants de manière continue et attentive
- Les animaux ne sont pas admis dans le hottub
- Il est interdit de fumer, de manger ou de boire dans le hottub
- Nombre maximum de personnes : 4



## Hygiène

- Tout utilisateur du hottub doit prendre une douche avant d'y entrer
- Portez des sandales de bain pour vous rendre au hottub
- Nettoyez vos pieds avant d'entrer dans le hottub
- Évitez d'utiliser le bain à remous en cas de maladie



## Tenue vestimentaire

- Pour des raisons d'hygiène, une tenue de bain est obligatoire.

## Ordre public

- La direction se réserve le droit de refuser l'accès au hottub à toute personne représentant un danger pour la sécurité et la santé des autres (ivresse, trouble de l'ordre, non-respect du règlement, etc.)
- Les comportements perturbateurs ne sont pas tolérés

## Utilisation sécurisée

- Buvez suffisamment d'eau avant, pendant et après l'utilisation
- Il est interdit d'ajouter des produits dans le bain à remous. Évitez l'usage de savon, shampooing ou autres lotions. Ceux-ci peuvent altérer l'équilibre de l'eau
- L'utilisation du bain à remous est interdite en cas d'orage
- Ne sautez pas dans le bain à remous
- Risque de noyade. Les enfants doivent toujours être surveillés par un adulte lorsqu'ils utilisent le bain à remous
- Risque d'électrocution. N'installez ni n'utilisez d'éclairage, téléphone, radio, télévision ou autre appareil électrique dans un rayon de 1,5 m autour du bain à remous
- Pour des raisons de santé, l'utilisation du bain à remous est déconseillée pendant la grossesse
- Quittez immédiatement le bain à remous si vous vous sentez mal ou somnolent

## Responsabilité

- La direction décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de détérioration des biens dans l'eau ou dans les vestiaires
- Le locataire du hottub sera tenu légalement responsable de tout dommage causé et devra le dédommager